**Force Ouvrière s'est engagée dans la prévention des Risques Psycho-Sociaux à l'Afpa en signant l'accord RPS-QVT.**

Force Ouvrière a été la première Organisation Syndicale à signer cet accord. Il n'était pas envisageable, pour nous, d'attendre 2 ou 3 ans pour avoir une « vision globale ».

Les salariés de l'AFPA souffrent et nous nous devons de réagir et surtout, d'agir rapidement.

En effet, Force Ouvrière est partie du principe que des mesures unilatérales ne suffisent pas.

Cette signature n'est cependant pas un chèque en blanc donné à la direction, mais bien la volonté de pouvoir agir enfin sur la prévention des risques psycho-sociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail. C'est le sens de la signature de Force Ouvrière sur cet accord.

Les éléments motivants de la signature Force Ouvrière :

- Un cadre précisant le rôle de chacun et rendant les représentants du personnel acteur dans le dispositif de prévention par l'intermédiaire des membres des CSE E, des CSSCT E et des Représentants de Proximités. Ils sont au cœur du dispositif en tant qu'interlocuteurs naturels des salariés sur leurs conditions de travail.
- Une médiation Nationale sur les cas ne pouvant être solutionnés au niveau local ou régional pouvant être saisie en urgence si-besoin.
- La mise en place d'un pilote régional diversité et qualité du travail démontrant l'engagement de la direction à s'impliquer réellement sur ce dossier.
- La création de groupe ad hoc impliquant direction, CSSCT, RP et salariés pour enrichir et actualiser les documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels sur le volet prévention des RPS dans les centres.
- Des collectifs métiers dans les centres qui pourront se réunir de leurs propres initiatives pour faire émerger des solutions de préventions des RPS.
- Des séminaires métiers, ou des groupes d'échanges de pratiques, permettant d'être un lieu de partage et de réflexion sur sa pratique professionnelle aidant à élaborer des solutions en termes de RPS.
- Un processus de formation des acteurs de la prévention des RPS.
- Une procédure d'alerte définie en cas de détection d'un trouble Psycho-Social.
- Des indicateurs précis permettant de suivre l'implication et la volonté de la direction dans l'amélioration de la prévention des RPS, ceux-ci faisant l'objet de bilans annuels dans le cadre de la commission de suivi.

Pour Force Ouvrière, tous ces éléments permettent de s'engager concrètement sur le chemin de l'amélioration de la prévention des RPS, mais surtout responsabilisent la direction.

C'est pourquoi Force Ouvrière reste sur le chemin de la défense des salariés en signant cet accord relatif à la prévention des Risques Psycho-Sociaux et à la Qualité du Travail au sein de l'UES Afpa.

Avec Force Ouvrière, :

**Résister, Revendiquer, Reconquérir.**

Section fédérale nationale *CGT FORCE OUVRIERE* de la Formation Professionnelle des Adultes

Tour Cityscope - 3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL - Tél. 01.48.70.53.09 – Email : fo.afpa@gmail.com Site internet : foafpa.force-ouvriere.org